

**Culture de végétaux non aquatiques et de champignons en bâtiment ou en serre**

Article 133 du *Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement*

Formulaire d’activité – AM133b

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une nouvelle demande d’autorisation ou une modification d’autorisation touchant la culture'?' de végétaux non aquatiques, autres que le cannabis, ou de champignons dans un bâtiment ou une serre lorsque cette culture comporte des rejets d’eaux usées dans l’environnement'?' assujettis à une autorisation en vertu du paragraphe 10 du premier alinéa de l’article 22 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE

Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d’indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la présente demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère.
* Les termes suivis du point d’interrogation '**?**' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Références

Loi et règlements directement liés au présent formulaire

* [Loi sur la qualité de l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* [Règlement sur l’encadrement d’activités en fonction de leur impact sur l’environnement](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) – ci-après appelé le REAFIE

Règlements complémentaires

* [Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/atmosphere/raa.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 4.1) – ci-après appelé le RAA
* [Règlement sur les halocarbures](https://www.environnement.gouv.qc.ca/air/halocarbures/index.htm) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 29) – ci-après appelé le RH
* [Règlement sur les matières dangereuses](https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/Q-2,%20r.%2032) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 32) – ci-après appelé le RMD

Documents de soutien, guides et outils de référence

* [Guide de référence du REAFIE](https://www.environnement.gouv.qc.ca/lqe/autorisations/reafie/index.htm)
* Site Web du ministère
  + - [Calcul et interprétation des objectifs environnementaux de rejet (OER) pour les contaminants du milieu aquatique](https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/oer/index.htm) où vous trouverez notamment les formulaires de demande d’OER. Un formulaire est spécifique pour une demande d’OER pour les eaux usées en provenance d’activités de culture en serre ou en bâtiment.

1. Type de demande

1.1 La demande vise-t-elle la modification d’une autorisation ministérielle existante (art. 29 REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.

1.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification de l’autorisation, son contexte et son impact sur l’autorisation à modifier, et ce, à l’égard de la culture'?' de végétaux non aquatiques ou de champignons en bâtiment ou en serre (art. 29(3) REAFIE).

R NR SO

Note : Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Consignes pour remplir la suite du formulaire

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à ajouter une nouvelle activité**, vous devez remplir le présent formulaire dans son intégralité (art. 30 al. 2 (1) LQE).

Si la demande de modification d’une autorisation **vise à changer une activité autorisée**, vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 30 al.3 LQE). Toutefois, la section Impacts sur l’environnement'?' est à remplir dans tous les cas de modifications.

1. Description de l’activité visée par le formulaire
   1. Nature de l’activité

2.1.1 Indiquez le type d’établissement visé par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Nouvel établissement |
| Établissement existant |

2.1.2 Cochez les types d’installation dans lesquelles l’activité de culture'?' de végétaux non aquatiques ou de champignons est réalisée (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| En bâtiment |
| En serre |

2.1.3 Cochez les types de culture'?' applicables à votre activité de culture dans un bâtiment ou une serre (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Champignons |
| Végétaux non aquatiques (autres que le cannabis) |

* 1. Construction et aménagement du site

2.2.1 L’activité visée par la demande prévoit-elle l’implantation ou la modification d’un bâtiment, d’une serre ou des travaux d’aménagement du site (art. 17 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.3.

2.2.2 Décrivez, de manière détaillée, les travaux de construction et de tout autre aménagement (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* la description des travaux (excavation, remblai, dynamitage, etc.);
* l’aménagement du site (fossés, voies d’accès, etc.).

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre des plans et devis'?' ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Description des équipements et des installations

2.3.1 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les bâtiments ou les serres utilisés pour la culture'?' de végétaux non aquatiques ou de champignons (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Note : Pour le type d’installation, précisez si les bâtiments et les serres sont existants ou à construire.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification sur les plans de localisation | Type d’installation | Superficie totale occupée par l’installation au sol  (en mètres carrés [m2])\* | Superficie totale de l’installation sur laquelle est réalisé l’ensemble des activités de culture  (en mètres carrés [m2])\*\* | Installation chauffée? | | Type de ventilation  Ex. : ventilation naturelle, ventilation mécanique (extraction, pression positive), autre (précisez). | Type de recouvrement (pour les serres)  Ex. : polycarbonate, polyéthylène, verre, autre (précisez). |
| Oui ou non | Si oui, précisez la source d’énergie.  (ex. : électricité, gaz naturel, propane, mazout, biomasse, autre [précisez]) |
| *Saisissez les informations.* | *Choisissez un élément*. | ... | ... | Oui  Non | ... | ... | ... |
| ... | *Choisissez un élément*. | ... | ... | Oui  Non | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | *Choisissez un élément*. | ... | ... | Oui  Non | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

\*La superficie totale correspond à l’espace que le bâtiment ou la serre couvre au sol, y compris les aires de production, de préparation et d’expédition des produits.

\*\*Elle doit inclure les cultures réalisées en étages ou superposées.

2.3.2 Décrivez l’aménagement intérieur des bâtiments ou des serres utilisés pour la culture'?' de végétaux non aquatiques ou de champignons, en incluant leurs subdivisions ou leurs salles (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

Les salles ou les subdivisions peuvent être les suivantes : zones de préparation, zones de production (semis, greffage, zone de croissance, etc.), station d’irrigation ou de fertigation, zones d’emballage, entrepôts, zones de livraison et d’expédition, chaufferie, maintenance, vestiaires, bureaux, etc.

Cette description doit permettre de localiser notamment :

* les équipements fixes de production;
* les installations de traitement des eaux;
* les aires de chargement et de déchargement intérieurs;
* les aires d’entreposage intérieures;
* les points de rejet.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre des plans d’aménagement intérieur des bâtiments ou des serres ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.3.3 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les équipements ou les appareils utilisés pour la culture'?' de végétaux non aquatiques ou de champignons (art. 17 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’équipements ou d’appareils :

* les équipements ou les appareils du système d’irrigation;
* les équipements ou les appareils du système de fertigation;
* les équipements ou les appareils du système de recirculation'?' totale ou partielle des eaux;
* les équipements ou les appareils du système d’éclairage;
* les équipements ou les appareils du système de ventilation;
* les équipements ou les appareils du système de chauffage;
* les équipements utilisés pour la fertilisation;
* les équipements d’entreposage des produits végétaux ou de champignons;
* etc.

Pour faciliter l’analyse de demande, nous vous recommandons de joindre des fiches techniques ou tout autre document pouvant contribuer à la description des équipements. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Code d’identification sur les plans de localisation | Nom de l’équipement ou de l’appareil | But de l’utilisation  Exemples : irrigation, fertigation, éclairage, ventilation, chauffage, fertilisation, etc. | Nombre d’unités de cet équipement ou appareil | Description des caractéristiques techniques de l’équipement ou de l’appareil  Exemples : débit, puissance, capacité, dimensions, etc. | Fiche technique fournie  Si vous répondez Oui, indiquez le document et la section où retrouver l’information. |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | Oui Ne s’applique pas  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| ... | ... | ... | ... | ... | Oui Ne s’applique pas  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | ... | ... | ... | ... | Oui Ne s’applique pas  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.3.4 Des équipements de réfrigération ou de climatisation en lien avec la culture'?' de végétaux non aquatique ou de champignons sont-ils utilisés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.4.

2.3.5 Dans le tableau ci-dessous, décrivez les réfrigérants utilisés (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Note : Il est possible de trouver le potentiel de réchauffement planétaire (PRP) des différents réfrigérants à l’annexe 1 du *Règlement sur les halocarbures*.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom du produit réfrigérant** | **Famille de réfrigérant** | **Quantité utilisée annuellement (en kg)** | **Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)** |
| *Saisissez les informations.* | *Saisissez les informations.* | ... | ... |
| ... | ... | ... | *..*. |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | ... | ... | *..*. |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Caractéristiques techniques et opérationnelles

2.4.1 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les renseignements sur les différents types ou les différentes variétés de végétaux non aquatiques ou de champignons produits (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Type  Végétaux ou champignons | Variété | Types de régie de culture1 | Types de substrat2 | Durée d’un lot ou cycle de production (en jours) | Nombre de lots prévus annuellement | Capacité de production maximale annuelle  Précisez l’unité utilisée : kg, tonne, unité, plateau à alvéoles - précisez le nombre d’alvéoles, autre (précisez). |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

1 Type de régie de culture : en sol, en pot ou en contenant, sur table, aéroponique ou hydroponique, verticale ou horizontale, autres (précisez).

2 Types de substrat : laine de roche, fibre de coco, mousse de tourbe, terreau, autre (précisez).

2.4.2 Décrivez les opérations de fertilisation des végétaux non aquatiques ou des champignons en précisant notamment (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

R NR SO

* le type de solutions fertilisantes utilisées;
* la fréquence d’application.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.3 Décrivez les caractéristiques techniques liées à l’éclairage des végétaux non aquatiques ou des champignons en précisant notamment (art. 17 al. 1 (1) REAFIE) :

R NR SO

* le type d’éclairage utilisé;
* la période d’éclairage en fonction de la période de l’année et l’intensité lumineuse.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.4.4 Y a-t-il injection de dioxyde de carbone (CO2) à l’intérieur du bâtiment ou de la serre (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.5.

2.4.5 Décrivez la procédure d’injection du dioxyde de carbone (CO2) à l’intérieur du bâtiment ou de la serre (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Gestion et entreposage des matières premières

2.5.1 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les renseignements sur les intrants'?' nécessaires à l’activité visée par la demande (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Il peut s’agir, par exemple :

* de combustibles;
* de produits chimiques utilisés;
* de substrats;
* de matières fertilisantes;
* etc.

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre des fiches signalétiques des produits ou tout autre document pouvant contribuer à la description des intrants. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Identification de l’intrant'?' incluant les combustibles ou les produit schimiques utilisés  Exemples : acide, base, matières fertilisantes, désinfectant, etc. | But de l’utilisation  Exemples : nettoyage des équipements et des appareils, désinfection des équipements | Quantité maximale utilisée (litre, mètre cube (m3), kilogramme, tonne, etc.)  \*Précisez l’unité de référence : par jour, par mois ou par année. | Capacité d’entreposage maximale  \*Précisez l’unité de référence : litre, mètre cube (m³), kilogramme, tonne, etc. | Mode d’entreposage | Code d’identification utilisé pour l’aire d’entreposage sur les plans de localisation | Fiche signalétique du produit jointe à la demande? (Facultatif)  Si vous répondez Oui, indiquez le document et la section où retrouver l’information. |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... | Oui Ne s’applique pas  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... | Oui Ne s’applique pas  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes.* | ... | ... | ... | ... | ... | Oui Ne s’applique pas  *Indiquez le nom du document.*  *Précisez la section.* |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description et gestion des eaux

2.6.1 Une partie des eaux utilisées pour la culture est-elle recirculée (art. 17 al. 1 (1) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

2.6.2 Décrivez le chemin d’écoulement des eaux prélevées, utilisées et générées pour votre activité de culture de végétaux non aquatiques ou de champignons (eaux propres, eaux de procédés, eaux de lavage, eaux potables, eaux de fertilisation, eaux résiduaires, etc.), de leur approvisionnement à leur utilisation, jusqu’à leur rejet ou leur gestion (art. 17 al. 1 (1) et (4) REAFIE).

R NR SO

Le cas échéant, cette description doit considérer la recirculation ou la réutilisation des eaux.

Si un diagramme ou un schéma d’écoulement des eaux est disponible, joignez-le à la demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.3 Décrivez les eaux générées en précisant le type d’eau, les volumes ou les débits, les charges de contaminants'?' susceptibles d’être présents dans les eaux ainsi que le mode de gestion et les mesures d’atténuation, le cas échéant (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir par type d’eau :

* le type d’eau (eaux de procédé, eaux de lavage, eaux de fertilisation, eaux résiduaires ou de purge, eaux contaminées, etc.)
* le volume en m³ ou en litre;
* le débit moyen journalier (m³/j), en précisant s’il s’agit d’une estimation ou d’une mesure réelle;
* la fréquence de rejet;
* la température et le pH;
* les concentrations de contaminants'?' (matières en suspension, azote, DBO, etc.);
* le mode de gestion des eaux (entreposage, disposition hors site, utilisation d’un émissaire, lieu de rejet, etc.);
* les mesures d’atténuation (bassins de rétention, double paroi, alarmes, etc.).

Pour faciliter l’analyse de la demande, nous vous recommandons de joindre les résultats de la caractérisation des eaux, les méthodes de calcul et tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

2.6.4 L’activité comprend-elle la gestion des eaux pluviales ou de ruissellement'?' (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.7.

2.6.5 Décrivez les eaux pluviales et de ruissellement'?' ainsi que leur mode de gestion (art. 17 al. 1 (1) et (3) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’informations à fournir :

* les contaminants'?' susceptibles d’être présents dans les eaux;
* les matières ou les activités en contact avec les eaux;
* la collecte, le transport, le traitement et le point de rejet;
* les installations et les aménagements existants prévus à cette fin tels que les fossés, les ouvrages de collecte, etc.

À noter que l’installation, la modification et l’extension d’un système de gestion des eaux pluviales peuvent être assujettis à une autorisation en vertu du paragraphe 3 du premier alinéa de l’article 22 de la LQE.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas *Justifiez..* |

* 1. Description des matières résiduelles

Les matières résiduelles'?' non dangereuses (MRND) générées par la culture'?' de végétaux, autres que le cannabis, ou de champignons doivent être déclarées dans le formulaire général ***AM16b – Description de projet*** ou ***AM27b – Description du projet modifié*** (art. 17 al. 1 (4) REAFIE).

Exemples de MRND :

* les résidus végétaux;
* les substrats;
* les plastiques;
* les résidus de démantèlement;
* toute autre MRND générée.
  1. Mesures limitant les impacts sur l’environnement

2.8.1 Décrivez les mesures appliquées et les choix retenus permettant d’éviter ou de minimiser les impacts sur l’environnement'?' de l’activité visée par la demande (art. 17 et 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de précisions sur les choix retenus :

* le procédé utilisé et le mode d’exploitation;
* la technique de construction;
* les procédures et les mesures de prévention à chacune des étapes de réalisation des travaux ainsi qu’au cours de la période de rodage et de mise en exploitation des bâtiments et des serres;
* comment l’échéancier ou l’horaire de travaux est adapté pour minimiser le bruit;
* comment l’emplacement du site permet de limiter les impacts sur les milieux humides et hydriques, sur les prélèvements d’eau, sur les résidences à proximité, etc.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas *Justifiez..* |

* 1. Modalités et calendrier de réalisation

2.9.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates de début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux pour la culture'?' des végétaux non aquatiques ou des champignons (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

Exemples d’étapes de réalisation des travaux ou de l’activité :

* la construction de bâtiments ou de serres;
* les travaux d’aménagements du site;
* l’exploitation de l’activité;
* si connue, la date de fin de l’exploitation de l’activité;
* s’il y a lieu, la date de restauration complète.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

2.9.2 Dans le tableau ci-dessous, indiquez l’horaire d’exploitation des bâtiments ou des serres ainsi que le nombre de quarts de travail (art. 17 al. 1 (1) REAFIE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Horaire** | **Dimanche** | **Lundi** | **Mardi** | **Mercredi** | **Jeudi** | **Vendredi** | **Samedi** |
| Heure de début | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Heure de fin | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| Nombre de quarts de travail | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si le format du tableau ne convient pas à la présentation de votre horaire, fournissez l’information dans un document distinct et indiquez-en le nom*. | *Précisez la section.* |

2.9.3 Précisez les modalités de réalisation de l’activité (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| * Nombre de semaines d’exploitation par année : *Saisissez les informations.* |
| * Période de pointe de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.* |
| * Période d’arrêt de production (le cas échéant) : *Saisissez les informations.* |
| * Nombre maximal d’employés :   + Nombre d’employés affectés à la production : *Saisissez les informations.*   + Autres employés (bureau, entretien, etc.) : *Saisissez les informations.* |

Si votre activité fluctue au cours de l’année ou que l’espace alloué ne vous permet pas de répondre adéquatement, fournissez les informations dans un document distinct et précisez où retrouver les informations.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Cessation de l’activité et remise en état des lieux

2.10.1 Décrivez les modalités et les étapes de la remise en état effectuée à la cessation d’exploitation, incluant un échéancier des travaux (art. 17 al. 1 (2) REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

Conformément à l’article 18 du REAFIE, il est de votre responsabilité d’informer le ministère des impacts potentiels cumulés de toutes les activités du projet.

Formulaires d’impact

Les renseignements sur les impacts doivent être déclarés dans des formulaires distincts, appelés « formulaires d’impact », lesquels permettent de fournir les informations obligatoires prévues à l’article 18 du REAFIE lors du dépôt d’une demande. Vous devez y décrire notamment les impacts anticipés ainsi que les mesures d’atténuation, de surveillance et de suivi pour les activités visées par la demande présentée.

Les formulaires d’impact applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c*** ou ***AM27c — Identification des activités et des impacts***.

Chaque activité composant un projet peut avoir des impacts sur la qualité de l’environnement'?' et ces impacts peuvent être distincts ou communs à d’autres activités d’un même projet. Il est donc important de considérer l'ensemble du projet avant de remplir un formulaire d’impact et de ne remplir qu’un seul formulaire d’impact par type d’impact.

La section qui suit identifie les principaux formulaires d’impact à remplir pour votre projet. Selon les particularités du projet et des activités qui le composent, il est possible que d’autres formulaires d’impact que ceux listés ci-dessous soient requis.

* 1. Rejets d’un effluent (eau)

3.1.1 La culture'?' de végétaux non aquatiques ou de champignons en bâtiment ou en serre qui comporte des rejets d’eaux usées dans l’environnement'?' nécessite la soumission du formulaire d’impact *AM18d - Rejets d’un effluent (eau)* (art. 18 REAFIE).

R NR SO

\* Par « rejet d’eaux usées dans l’environnement », on entend tout rejet dans un milieu naturel, un système de gestion des eaux pluviales, un fossé, un cours d’eau, le sol, incluant l’infiltration et le ruissellement sur le sol.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18c – Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

Notez également qu’une demande d’objectifs environnementaux de rejet (OER) peut être requise pour la réalisation de votre activité si le rejet d’eaux usées est dirigé vers un milieu humide ou hydrique. Il est recommandé de présenter une demande au ministère pour obtenir ces OER préalablement au dépôt de votre demande.

3.1.2 Fournissez les données géospatiales des éléments suivants (art. 17 al. 2 REAFIE) :

R NR SO

* le point de rejet de l’effluent.

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Notez que les éléments cités ci-dessus doivent être indiqués sur le plan de localisation et que les informations indiquées sur le plan ont préséance sur les données géospatiales. Les informations fournies doivent avoir une précision de 5 mètres ou moins.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Rejets atmosphériques

3.2.1 La culture'?' de végétaux non aquatiques ou de champignons dans un bâtiment ou une serre, lorsque cette culture comporte des rejets d’eaux usées dans l’environnement'?', est susceptible de générer des odeurs. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18c - Rejets atmosphériques* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18c – Rejets atmosphériques*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Eaux de surface, eaux souterraines et sols

3.3.1 La culture'?' de végétaux non aquatiques ou de champignons dans un bâtiment ou une serre, lorsque cette culture comporte des rejets d’eaux usées dans l’environnement'?', est susceptible de causer des impacts sur les eaux de surface, les eaux souterraines et les sols. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18b - Eaux de surface, eaux souterraines et sols* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’impacts à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** :

* les risques de déversements accidentels d’hydrocarbures reliés à la circulation de machinerie à proximité de milieu sensible;
* la modification du drainage des eaux de surface;
* la mise à nue de sols pouvant émettre des matières en suspension dans les eaux de surfaces;
* l’entreposage de sols ou de matières lixiviables.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18b – Eaux de surface, eaux souterraines et sols*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Bruit

3.4.1 La culture'?' de végétaux non aquatiques ou de champignons dans un bâtiment ou une serre, lorsque cette culture comporte des rejets d’eaux usées dans l’environnement'?', est susceptible de générer des émissions de bruit. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18a – Bruit* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples de sources d’émission de bruit à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18a - Bruit*** :

* les opérations de chargement et de déchargement;
* les ventilateurs;
* les équipements de production.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18a – Bruit*** dans le cadre de la présente demande. |

* 1. Autres impacts environnementaux

3.5.1 La culture'?' de végétaux non aquatiques ou de champignons dans un bâtiment ou une serre, lorsque cette culture comporte des rejets d’eaux usées dans l’environnement'?', est susceptible de générer d’autres impacts environnementaux que ceux listés précédemment. Par conséquent, vous devez remplir le formulaire d’impact *AM18e – Autres impacts environnementaux* et le soumettre dans le cadre de la présente demande (art. 18 REAFIE).

R NR SO

Exemples d’autres impacts à déclarer dans le formulaire d’impact ***AM18e – Autres impacts environnementaux*** :

* les perturbations de la faune et de la flore;
* les vibrations (ex : travaux de dynamitage);
* la pollution lumineuse;
* la détérioration de l’habitat d’une espèce vivante.

|  |
| --- |
| Je confirme la soumission du formulaire d’impact ***AM18a – Autres impacts envrionnementaux*** dans le cadre de la présente demande. |

1. Informations complémentaires sur le projet

Selon les activités composant le projet, des informations complémentaires peuvent être nécessaires pour bien analyser la demande. Ces informations doivent être déclarées dans des formulaires distincts, appelés « formulaires complémentaires ».

Les formulaires complémentaires visent des particularités du projet qui ne figurent ni dans les formulaires d’activité ni dans les formulaires d’impact.

Les formulaires complémentaires applicables au projet doivent être cochés dans le formulaire général ***AM16c ou AM27c — Identification des activités et des impacts***.

Notez que les exemples et les précisions indiqués dans les sous-sections suivantes ne sont pas exhaustifs; il s’agit d’exemples pour vous aider à remplir les formulaires complémentaires.

* 1. Émission des gaz à effet de serre

Si le projet comporte des activités visées par les articles 19 à 21 et l’annexe 1 du REAFIE, vous devez remplir le formulaire complémentaire ***AM20 – Émission des gaz à effet de serre*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande.

De plus, l’utilisation d’au moins deux équipements visés au paragraphe 1 de l’annexe 1 du REAFIE ayant une puissance nominale supérieure à plus de 3 MW chacun est visée par cet article.

Par exemple, si la culture'?' de végétaux non aquatiques ou de champignons comprend l’utilisation d’une ou de plusieurs chaudières au gaz naturel ou d’autres équipements listés au paragraphe 1 de l’annexe 1 du REAFIE ayant une puissance supérieure à 3 MV, vous devez remplir le formulaire complémentaire ***AM20 – Émission des gaz à effet de serre.***

* 1. Matières dangereuses résiduelles

Si le projet comporte un ou des activités qui génèrent des matières dangereuses résiduelles'?' (MDR), à l’exception de celles visées au 5e paragraphe du premier alinéa de l’article 22 de la LQE, vous devez remplir le formulaire complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** et le soumettre dans le cadre de la présente demande.

Vous devez y démontrer que l’entreposage et la gestion des MDR sont conformes aux exigences du *Règlement sur les matières dangereuses*, soit plus spécifiquement le chapitre IV portant sur l’entreposage de matières dangereuses résiduelles.

Exemples de situations nécessitant la soumission de ce formulaire complémentaire :

* la gestion et l’entreposage d’huiles usées ou de déchets contenant des huiles usées;
* la gestion et l’entreposage de produits chimiques usés (ex. : solvants, solutions dangereuses, huiles usées, etc.).

Notes : Le formulaire complémentaire ***AM17b – Matières dangereuses résiduelles*** n’est pas à remplir pour les matières ne constituant pas des matières dangereuses, identifiées à l’article 2 du RMD, de même que pour les situations citées à l’article 31 du RMD (ex : lorsque la quantité de MDR générées ou produites est inférieure à 100 kilogrammes, à l’exception de matières contenant des BPC). Dans ce dernier cas, les MDR doivent être gérées de façon sécuritaire et responsable. En tout temps, cette gestion doit être conforme à l’article 20 de la LQE.

* 1. Autres informations

4.3.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez à ce formulaire tout autre document permettant de compléter votre demande. *(Facultatif)*

Exemples :

* une copie du calcul d’objectifs environnementaux de rejet (OER) obtenu du ministère;
* les fiches signalétiques de produits;
* les fiches techniques d’équipements ou d’appareils;
* les inventaires spécifiques à une espèce.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

5.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, vous avez complété le présent formulaire.

5.2 Joignez une *Déclaration du* [*professionnel*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *ou* [*autre*](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm) *personne compétente* pour chaque professionnel'?' ou personne compétente concernée (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

Lexique

**contaminant :** une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**culture** : correspond à l’ensemble des opérations nécessaires à la croissance de végétaux non aquatiques et de champignons, de la préparation du substrat à la récolte, y compris, le cas échéant, le drainage et le travail au sol post-récolte.

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**eaux pluviales ou eaux de ruissellement**: eaux qui s’écoulent en surface, issues d’une précipitation liquide ou de la fonte de neige ou de glace (art. 3 REAFIE).

**intrant** : tout élément impliqué dans le procédé tel qu’une matière première, un produit intermédiaire ou de réaction, un produit de nettoyage, etc.

**matière résiduelle** : tout résidu d’un processus de production, de transformation ou d’utilisation, toute substance, matériau ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l’abandon (art. 1 LQE).

**plans et devis** : documents d’ingénierie signés et scellés par un ingénieur (art. 3 REAFIE).

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre (art. 3 REAFIE).

**recirculation** : réintroduction (ex. : par pompage) d’une partie ou de la totalité du débit déjà utilisé dans des unités de l’exploitation vers une portion antérieure d’un circuit d’eau (aval vers amont) à la suite de son passage dans un système de traitement afin de maintenir une bonne qualité de l’eau.

**système d’égout** : tout ouvrage utilisé pour la collecte, l’entreposage, le transport ou le traitement des eaux usées, en tout ou en partie d’origine domestique, avant leur rejet dans l’environnement, à l’exception (art. 3 REAFIE) :

* d’une canalisation desservant un seul bâtiment, raccordée à un système d’égout, située à l’intérieur de la limite de propriété de ce bâtiment;
* d’un système de gestion des eaux pluviales qui reçoit des eaux usées d’origine domestique issues d’un ouvrage de surverse ou des eaux usées traitées;
* d’un équipement ou d’un dispositif de traitement d’eaux destiné à traiter des eaux autres que des eaux usées d’origine domestique et qui n’est pas exploité par une municipalité.